

**Délibération n°2022-132 du 28 septembre 2022  
Portant sur la DSIL 2023  
Réorganisation du système informatique de la CCMCA**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 53	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉSARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. FONTVIELLE à DÉSARMENIEN, SCHMIDT à MOREAU, VERDIER à LUQUET L, VIRGOULAY à GRASS.

**Excusés :** MM. JOULOT, SIMONET B, RICHIN, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET.

**Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD**

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

La vétusté du système informatique de la Communauté de communes est démontrée dans l'audit réalisé au mois d'octobre 2021 par la société mandatée Memolim. Le système informatique actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des données de la structure.

De plus, les outils bureautiques doivent également être modernisés afin de répondre aux méthodes de travail actuelles : visio conférence, travail collaboratif, stockage, agendas partagés, etc.

Il convient donc de réorganiser le système informatique au niveau :

- Des locaux techniques
- Des serveurs
- De la sécurité du réseau
- Des logiciels informatiques de travail bureautique et collaboratif

Suite à la décision n° 09/22-08-02 concernant la déclaration sans suite pour motif économique de la consultation pour le marché public de prestations sur les systèmes informatiques comprenant le diagnostic, la mise aux normes, les installations diverses et la maintenance, les services de l'État ont maintenu le dossier DETR pour l'année 2023.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Il est proposé de déposer en complément, un dossier DSIL 2023 pour ce projet.

<b>DÉPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant</b>	<b>Type de subv + (taux)</b>	<b>Montant</b>
Réorganisation du système informatique	105 571.00 €	DETR (50 %)	52 785.50 €
		État (30 %) DSIL	31 671.50 €
		Autofinancement (20 %)	21 114.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>105 571.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>105 571.00 €</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le maintien d'un dossier DETR pour l'année 2023 ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier DSIL pour l'année 2023 ;
- PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 03 octobre 2022  
Pour copie conforme, le 03 octobre 2022

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**